

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., c. I-13.3) prenez avis que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord procédera à l'adoption des Règles de fonctionnement du conseil d'administration lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2020.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 30 octobre 2020.



Annick Dupuis
Secrétaire générale